NAO : LA CFTC DEMANDE L'APPLICATION DE LA CLAUSE DE REVOYURE !

Syndicat cftc Section 6

Lundi 9 novembre 2026

Le niveau 1, échelon 2 est désormais rattrapé par le SMIC au 01/12/26.

La dernière revalorisation du SMIC entraîne le rattrapage du niveau 1, échelon 2 de notre grille salariale.
Lors des dernières NAO, l'entreprise s'était engagée à réexaminer la grille si cette situation se produisait.
Aujourd'hui, la condition est remplie. La CFTC demande donc à la Direction de respecter son engagement et d'ouvrir une revoyure des NAO.



Préserver les écarts entre les classifications



Reconnaître le travail et les compétences



Défendre le pouvoir d'achat

UN ENGAGEMENT PRIS DOIT ÊTRE UN ENGAGEMENT TENU !

La CFTC, à vos côtés, chaque jour.